



# Indicateurs Emploi

## Agents Régionaux des Lycées

### Les propositions de la CGT

Le 12 juin 2019

Lors du Comité technique paritaire des 13 et 14 juin, la Collectivité présentera aux représentant.e.s du personnel ses propositions d'indicateurs emploi « ARL » dans le cadre du chantier de la nouvelle carte des emplois au sein des lycées. La CGT vous présente ses réflexions et ses propositions.

#### INDICATEURS EMPLOI ARL : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il y a maintenant plus d'une dizaine d'année, l'Etat transférait aux Régions les bâtiments des lycées ainsi que les missions d'accueil, de restauration (sauf lycée agricole), d'hébergement et d'entretien général et technique assurées par les agents des lycées.

Aujourd'hui, ces missions sont les missions principales du service public régional, mobilisant quotidiennement **plus de 4800 agents régionaux sur près de 198 sites** pour accueillir dans les meilleures conditions les **231 475 lycéens** d'Occitanie.

Depuis le transfert de cette compétence, aucun travail de réactualisation des dotations en effectifs par établissement au regard du service public à rendre n'avait sérieusement été entrepris dans les anciennes-régions. La CGT attendait beaucoup de cette réactualisation lancée par la Région Occitanie qui devait permettre de **garantir une égalité et une équité de traitement pour tous les établissements et entre les toutes équipes.**

Par cette contribution, la **CGT souhaite aussi reconnaître les avancées de la collectivité** notamment :

- La rédaction des fiches emplois pour les agents des lycées et règlement d'élaboration des fiches de postes qui doit permettre de préciser le périmètre de leurs missions à leur autorité fonctionnelle (proviseur, intendant, etc.)
- L'effort en termes de création de postes : 108 postes ont été créés depuis 2016 et 104 postes le seraient après l'assemblée plénière du 27 juin prochain. C'est un point d'appui qui doit permettre d'avancer vers la déprécarisation des quelques **700 agents contractuels de la collectivité.**

Néanmoins, la CGT souhaite également **faire évoluer la proposition de la Collectivité** sur les points suivants.

#### POUR DES INDICATEURS EMPLOIS PERMETTANT D'ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

Les agents des lycées exercent leur mission de service public dans les conditions suivantes : augmentation du nombre de lycées en Occitanie, surfaces en hausse, internats plus fréquentés, exigences plus grandes pour la restauration collective, agents vieillissants, recours aux contractuels et maintien de la précarité, double autorité sclérosante, etc.

**LES INDICATEURS EMPLOI ARL DOIVENT ÊTRE UN LEVIER POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE.**

#### Une méthode discutable

Pour la CGT, la définition d'indicateurs n'a de sens que si elle permet d'améliorer le service public. C'est bien le besoin qui doit définir les moyens que doit mettre en œuvre la Collectivité. Et non l'inverse. Or certains indicateurs de l'Administration qui nous sont présentés au CTP nous posent d'abord un problème de méthode :

- La méthode de calcul des dotations de postes des services généraux ne permet pas d'assurer dans les conditions actuelles un service public d'entretien de qualité. L'Administration propose 1 Equivalent Temps Plein (ETP) pour 1600 m<sup>2</sup> (ou 1500 m<sup>2</sup> si internat), reprenant ainsi les critères de l'Etat en 2007 !

La méthode sous-évalue le travail réel car elle ne prend en compte que les surfaces au sol, sans tenir compte du mobilier, de l'équipement informatique (généralisé) - comme indiqué dans la fiche métier – des sols plus difficiles à nettoyer (disparition progressive des sols carrelés). Avec spécificité des internats, mobilier et recrudescence des parasites.

- L'application des indicateurs pour l'entretien du linge supprime tout simplement les postes de lingère. Ce n'est pas acceptable alors que cette technicité devrait être reconnue et valorisée.

## Des indicateurs incomplets

Afin de refléter au plus près la réalité des conditions de travail des agents, la CGT propose de compléter les indicateurs de pondération présentés par les indicateurs suivants :

- **Nombre de jours d'arrêt de travail**
- **Nombre d'accidents du travail**
- **Nombre de postes aménagés (agents RQTH)**
- **Moyenne d'âge des agents**
- **Nombre de temps partiels**

### INDICATEURS EMPLOIS ARL : LEURS PROPOSITIONS ET LES NOTRES

Vous trouverez ci-dessous les propositions de l'Administration et les propositions de la CGT sur les principaux points de discussion.

MISSIONS	ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES EXTERIEURS	
OBJECTIFS	Donner des moyens adaptés aux types de tâches selon le type de surfaces à entretenir	
	Les propositions de l'Administration	Les propositions de la CGT
<i>Indicateurs de base pour définir la dotation théorique</i>	<b>1 ETP pour 1500 m<sup>2</sup> d'internat</b> <b>1 ETP pour 1600 m<sup>2</sup> d'externat</b>  1 ETP pour 7500 m <sup>2</sup> d'atelier pédagogique  1 ETP pour 25000 m <sup>2</sup> d'espaces extérieurs	<b>1 ETP pour 1100 m<sup>2</sup> à l'internat</b> <b>1 ETP pour 1200 m<sup>2</sup> à l'externat</b>  C'est aussi un moyen de déprécier des contractuels.
<i>Indicateurs de pondération pour définir la dotation d'objectif</i>	- Etendue et configuration - Type de surfaces - Espaces verts conséquents (cf. maintenance bâtiment)	Les critères de pondération doivent tenir compte du nombre de postes aménagés (agents RQTH), de l'âge des agents (vieillesse des agents), du nombre de temps partiels, du taux d'accidentologie et du nombre d'arrêts de travail de l'établissement.

De plus, de nombreux postes d'entretien sont « détournés » au profit d'activités non conformes aux fiches de postes et aux missions des agents (reprographie, cafétéria, ...).

**Proposition de la CGT :** les postes doivent être fléchés sur le service de l'agent en relation avec la dotation (inscription sur la fiche de poste, actualisée à la rentrée). Avec possibilité de remplacer dans un autre service à titre occasionnel.

MISSIONS	ENTRETIEN DU LINGE	
OBJECTIFS	Reconnaître une activité d'entretien du linge dans tous les établissements	
	Les propositions de l'Administration	Les propositions de la CGT
<i>Indicateurs de base pour définir la dotation théorique</i>	Pour les EREA et les lycées avec sections hôtelières : 1 poste de lingère  Pour les lycées avec internat : <b>1 ETP pour 70 agents*</b>  Pour les lycées sans internat ; <b>1 ETP pour 80 agents*</b>  * si nombre ETP > 0,6 ETP alors arrondi à 1 poste	<b>1/2 poste de lingère pour 20 agents</b> entretien + restauration + OP  + pour préserver la technicité : dans l'année de la prise de poste, systématisation de formation CNFPT (ex : sensibilisation à la maîtrise de la bio contamination des articles textiles en blanchisserie (partie d'un itinéraire chargé de la propreté des locaux))
<i>Indicateurs de pondération pour définir la dotation d'objectif</i>	- Sections sportives	- Restauration

**NB : Le calcul de l'Administration vise simplement à supprimer les lingères.** Par exemple, si l'on suit les critères proposés, un lycée tel que Jules Guesde à Montpellier - 200 internes, 32 agents – n'aurait pas de lingère.

Or les tenues de restauration sont à laver tous les jours, et surtout, la méthode de nettoyage par pré imprégnation génère l'utilisation massive de lavettes réemployables : nos calculs montrent qu'un lycée de 10 agents d'entretiens consomme 280 lavettes par jour. Le volume d'activité des lingères est fonction du nombre d'agents de restauration et d'entretien général (lavettes et tenues à laver-repasser tous les jours) + tenues des OP (hebdomadaires ou bi-hebdomadaire).

**Pour les lingères, c'est la triple peine** : le mode de calcul accélère leur disparition ; Ces agents sont les seuls agents en technicité qui font du service général en cas de besoin ; les postes d'encadrant.e.s leur sont barrées en raison des habilitations techniques qui leurs sont demandées (C'est d'ailleurs le cas pour de très nombreuses femmes).

MISSIONS	ACCUEIL	
<b>OBJECTIFS</b>	<b>Garantir des conditions d'accueil et de sécurité dans tous les lycées en les dotant a minima d'un poste qualifié d'accueil</b>	
	<b>Les propositions de l'Administration</b>	<b>Les propositions de la CGT</b>
<i>Indicateurs de base pour définir la dotation théorique</i>	<b>1,5 ETP par site</b>	<b>2 ETP par site</b>
<i>Indicateurs de pondération pour définir la dotation d'objectif</i>	- Double site/double loge - Accueil tardif	- Lycée hôtelier - Sections sportives

**Sur ces postes d'accueil, l'amplitude horaire s'étend de plus en plus** : 6h00 pour accueil des fournisseurs, à 20h30 voire plus très fréquemment : lycées hôtelier à 23h. Les sections sportives accueillent les retours de compétition, les lycées agricoles sont ouverts le WE, ouvertures prévues les samedis matin ...

**Les dotations inférieures à 2 temps pleins génèrent automatiquement des transferts de postes d'entretien vers l'accueil**, en particulier en cas de maladie. La proposition de l'Administration consiste en un système compliqué de pondérations sujettes à tractations, pour une économie de postes marginale.

MISSIONS	MAINTENANCE TECHNIQUE	
	<b>Les propositions de l'Administration</b>	<b>Les propositions de la CGT</b>
<i>Indicateurs de pondération pour définir la dotation d'objectif</i>	De nombreux établissements sont sous-dotés, notamment dans la spécialité IST (Installation sanitaire et thermique) pour la maintenance de 1er niveau, au profit de prestataires extérieurs.  <b>1 poste</b> < à 8 000m <sup>2</sup> surfaces intérieures  <b>2 postes</b> [8001m <sup>2</sup> -20 000m <sup>2</sup> ]  <b>3 postes</b> [20001 m <sup>2</sup> -30 000m <sup>2</sup> ]  <b>4 postes</b> [30 001m <sup>2</sup> -40 000m <sup>2</sup> ]	Pour chaque spécialité technique, nous proposons de prendre en compte les équipements, par exemple pour les IST, le nombre de sanitaires (WC, lavabo, éviers, douches, plonge, etc...) et d'un autre coté nombre d'équipement génie-thermique (radiateurs, ventilo-convecteurs, sous-stations, locaux techniques, chaufferie, etc...)

MISSIONS	MAINTENANCE INFORMATIQUE	
	Les propositions de l'Administration	Les propositions de la CGT
<i>Projet de Fiche Emploi</i>	Problème de confusion avec les fiches des électriciens (missions secondaires) et du responsable maintenance. Le premier niveau peut relever de l'électricien. La partie technique de conflits de réseaux pourrait relever des ERM, sur un grade de technicien informatique.	intégrer ces agents aux équipes ERM

MISSIONS	ENCADREMENT	
	Les propositions de l'Administration	Les propositions de la CGT
<i>Projet de structure cible de l'encadrement dans les lycées</i>	<p>La généralisation d'une strate d'agents de maîtrise réintroduit l'amalgame entre le grade et la fonction, sans intérêt pécuniaire (grille indiciaire et régime indemnitaire).</p> <p>De plus la carrière est freinée, puisque pour avoir la promotion interne en catégorie B, il faut 8 ans d'agent de maîtrise et 10 ans d'ATTP, et pour une nomination après examen professionnel, il faut 3 recrutements pour une promotion interne.</p>	<p>L'encadrement relève du B, quelle que soit la taille du lycée, et il n'y a pas de différence à faire entre le siège et les lycées.</p> <p><b>La CGT demande l'organisation par la Collectivité d'un examen professionnel de catégorie B.</b></p>

## POUR UNE POURSUITE DES NEGOCIATIONS

La CGT regrette que l'Administration ait unilatéralement **décidé de clore le débat le 10 mai** dernier alors que :

- **la phase de diagnostic n'était pas complètement achevée** ; pour preuve, les données relatives à l'état des lieux transmises par la collectivité il y a encore à peine une semaine (7 juin 2019) ;
- **la phase sur le suivi des indicateurs** notamment **sous la responsabilité du CHSCT** et sur l'évaluation de la mise en œuvre de ces indicateurs restaient encore à préciser.

**La CGT maintient sa proposition d'une présentation préalable au CHSCT des indicateurs emploi ARL** avant débat et vote au CTP. Tout le monde convient que leur application aura des impacts importants sur l'organisation du travail dans les établissements.

Et la convocation en urgence d'une réunion technique avec le CHSCT le 5 juin 2019 – réunion qui ne s'est pas tenue à notre connaissance – ne peut pas remplacer une vraie discussion constructive dans cette instance en charge des conditions de travail.

La CGT souhaite enfin que la définition de ces indicateurs et de leur mise en place s'appuie sur :

- **Les fiches emplois et règlement d'élaboration des fiches de postes** : la CGT propose que ces documents soient présentés à tous les agents des lycées et que soit organisée la remontée des informations du terrain sur des sujets importants tels que, notamment les « détournements » de postes, l'impact d'une cafétéria dans les dotations, ou encore l'impact de la méthode par imprégnation.
- **Le déploiement promis depuis 2017 des équipes de titulaires remplaçants** sur les lycées des métropoles toulousaine et montpelliéraine

**Le Syndicat CGT**